



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4077

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement Cordeliers à Lyon en date du 20 juin 1972 - Avenant n° 8**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4077**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement Cordeliers à Lyon en date du 20 juin 1972 - Avenant n° 8**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil d'adopter un avenant n° 8 à la convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement des Cordeliers à Lyon en date du 20 juin 1972.

I - Rappel du contexte

La société Lyon parc auto (LPA) gère le parc de stationnement des Cordeliers (Lyon 2°) sur un double fondement juridique :

- un bail emphytéotique pour une durée de 60 ans dont l'objet est la mise à disposition d'une parcelle foncière en vue d'y édifier un ouvrage comprenant un parc de stationnement et un immeuble de bureaux,
- une convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement des Cordeliers pour une durée également fixée à 60 ans.

L'ouvrage se compose d'une part d'un parc de stationnement sur 6 niveaux et un toit terrasse comportant 798 places et d'autre part, d'un immeuble de bureaux de 6 niveaux plus un 7^{ème} niveau partiel.

L'immeuble de bureaux situé 2, place des Cordeliers à Lyon 2° accueille notamment le siège social de la société LPA. Dans le cadre de la consolidation de ses actifs, la société LPA a souhaité pouvoir devenir propriétaire de son siège social.

La Métropole de Lyon va donc faire droit à cette demande en cédant à LPA le volume correspondant à l'immeuble de bureaux. Par un état de division en volumes, la parcelle cadastrale AC 23 est divisée en un volume 1 "parc de stationnement" et un volume 2 "bâtiment sud". Le volume 2 représente environ 1765 m² et serait cédé pour un montant estimatif de 8,5 millions d'euros.

Préalablement à la cession, il convient de modifier la convention relative à la construction et à l'utilisation du parc de stationnement afin d'en extraire le volume correspondant à l'immeuble de bureaux "bâtiment sud" et de ne plus faire porter la convention que sur l'exploitation du volume "parc de stationnement".

II - Objet de l'avenant n° 8

Les droits et obligations de LPA résultant de la convention d'utilisation du parc de stationnement demeurent dans leur intégralité s'agissant de l'exploitation du parc des Cordeliers. L'avenant n° 8 a donc pour seul objet d'extraire de la convention le volume correspondant au "bâtiment sud" du fait de la cession à intervenir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 8 à la convention de construction et d'utilisation du parc de stationnement des Cordeliers à passer entre la Métropole et la société LPA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.